

n°22.

861

Objet :

Occupation du domaine public

Place Général de Gaulle

Le 23 septembre 2022

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la ville de Digne les Bains,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 et L2213.2,

VU la demande faite par le service Municipal Jeunesse et Sports, dans le cadre de la manifestation J-365 jours – Festival Mondial du Rugby amateur, organisée par l'association AfeMoRa;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation du domaine public sur la partie basse de la place Général de Gaulle ;

ARRETONS :

Article 1 : L'association AfeMoRa est autorisée à occuper le domaine public sur la place Général de Gaulle, le vendredi 23 septembre 2022 de 14h à 21h.

Article 2 : L'organisateur sera responsable tant vis à vis des tiers que de la Ville de Digne-les-Bains des accidents et dommages de toute nature qui pourraient résulter de cette manifestation. A cet effet, l'organisateur devra contracter une assurance, conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de la Ville de Digne-les-Bains dans le délai de deux mois à compter de son affichage. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil – 13281 MARSEILLE cédex 6, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « *Télérecours citoyen* » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le directeur général des services municipaux et les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne du présent arrêté qui sera publié dans les formes prescrites, notifié au pétitionnaire, au service municipal jeunesse et sports, à la police municipale, à la police nationale.

17 4 SEP. 2022
Fait à Digne-les-Bains, le
Pour le Maire de Digne-les-Bains
L'adjoint délégué

Francis KUHN